

## Table ronde *Comment dépasser la vision de l'eau comme ressource ?*

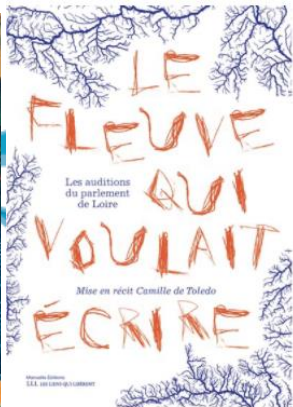
*L'eau est un **patrimoine commun** dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin. (Charte sur l'eau 1968 Conseil de l'Europe) Considérant que l'eau est à la fois un **bien écologique, économique et social** qui conditionne le développement durable (révision- Charte européenne des ressources en eau 2001)*

*L'eau fait partie du **patrimoine commun de la nation**. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont **d'intérêt général** (Loi 1992/3) Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, **l'usage de l'eau appartient à tous** et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, **a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.** (Loi 2006/1772)*



*L'eau n'est **pas un bien marchand** comme les autres mais un **patrimoine** qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. (DCE 2000/60/CE)*

# Table ronde *Comment dépasser la vision de l'eau comme ressource ?*



2022 – 2031

Recherches

